



## Prestation de service informatique

Par **Tessou**, le **17/02/2011** à **08:21**

Bonjour,

Mon ordinateur d'entreprise étant vieux, nous avons du en changer ce qui a nécessité un transfert de fichiers d'un poste sur un autre. N'ayant pas de personne suffisamment compétente dans ce domaine dans l'entreprise, nous avons du faire appel à un auto entrepreneur.

Sur son site il était indiqué le prix de la prestation ainsi : "assistance informatique 50 €". Aucune autre clause.

Nous joignons donc cet auto entrepreneur pour lui demander de faire le transfert de données de notre ancien poste informatique sur le nouveau. Il dit ok c'est 50 euros le transfert.

Il se déplace donc sur notre site, y passe effectivement 5 heures (temps que je ne remets pas en cause), transfère les fichiers, fait sa facture et s'en va.

Total de la facture : 275 €! Répartis comme suit :

- 50 euros de maintenance WEB???????????????????
- 50 euros de transfert de fichiers
- 50 euros de mise à jour???????????????????????
- 125 euros d'heures

Je me pose donc les questions suivantes :

- est-il possible de facturer en même temps à la prestation et au tarif horaire? car j'ai l'impression qu'il s'agit d'une double facturation.
- la mise à jour, la maintenance web et le transfert de fichiers ne sont ils pas une seule et même chose???

Si vous pouvez éclairer ma lanterne en matière de loi concernant la facturation à la prestation et au taux horaires, je vous en remercie d'avance.